Bureau d'études
d'ingénierie,
conseils, services

SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Commune de Scey-Maisières (25)

DECI

(DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE)



Sciences Environnement

Doubs le Département

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
établissement public de l'État

DOSSIER 23-146 – Juin 2024

Sciences Environnement

Agence de Besançon • Siège social
6B Boulevard Diderot
25000 BESANCON

besancon@sciences-environnement.fr

Pour le compte de :

Nom	Commune de Scey-Maisières
Adresse	1 Place de la Mairie, 25290 Scey-Maisières
Adresse électronique	mairie.scey@orange.fr

Date	Version	Observation	Rédigé par	Vérifié par
20/06/2024	0	Dossier transmis au client	R. TAUVERON	C. PEIGNEY

Le dossier est établi sur la base des informations fournies par le client ou son représentant. Toute erreur dans les informations transmises pourra remettre en cause les conclusions de l'étude et nécessiter une étude complémentaire.

SOMMAIRE

1. DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI) 4
1.1. Arrêté et Schéma Communal ou Intercommunal de Défense Extérieure Contre l'Incendie 4
1.2. Analyse des risques 5
1.3. Réserve et emplacement des PEI 5
2. POTEAUX INCENDIE 11
3. COUVERTURE INCENDIE 12
4. CONCLUSIONS 14
4.1. Volume de réserve 14
4.2. Disponibilité des PI 14
4.3. Couverture incendie 14
5. AMELIORATION 14
5.1. Disponibilité des PI 15
5.2. PENA 15
6. ANNEXES : FICHES PI 16

RAPPEL : Dans tous les cas, les canalisations doivent toujours être dimensionnées par rapport aux besoins en eau potable et non par rapport aux besoins pour la protection incendie.

1. DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)

La **Défense Extérieure Contre l'Incendie** (DECI) se définit comme l'ensemble des aménagements fixes, publics ou privés, susceptibles d'être employés pour alimenter en eau les moyens de lutte contre l'incendie. La DECI a pour objet d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours.

L'article L.2213-32 du CGCT crée la police administrative spéciale de la DECI placée sous l'autorité du maire.

A ce titre, celui-ci doit s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie, au regard des risques à défendre.

Au sens de la loi, la DECI revêt à la fois le caractère d'une police spéciale et d'un service public. La loi rend possible le transfert de l'intégralité du domaine de la DECI (pouvoir de police et service public) d'un maire vers un président d'EPCI[1] à fiscalité propre, la création des métropoles emportant de plein droit ce transfert (article L. 5217-3 du CGCT).

Au niveau du Doubs, un Règlement Départemental de DECI (RDDECI) élaboré par le SDIS[2] a été arrêté par le préfet le 27 février 2017.

Le RDDECI permet, notamment, de proposer une « grille de couverture » permettant de faire des propositions pour améliorer la DECI en déterminant les besoins en eau en fonction des cibles à défendre ou insuffisamment défendus.

1.1. Arrêté et Schéma Communal ou Intercommunal de Défense Extérieure Contre l'Incendie

Le maire, ou le président de l'EPCI à fiscalité propre lorsqu'il est compétent, arrête la défense incendie sur son territoire. Le maire prend un **arrêté communal de DECI**, **document obligatoire**, qui devient le fondement juridique de la DECI communale. Cet arrêté devait être produit avant le 31 décembre 2018.

Cet arrêté présente l'identification des risques et, en fonction de ces risques, fixe la quantité, la qualité et l'implantation des points d'eau « incendie » (art R. 2225-4 du CGCT).

Le Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI), ou le Schéma Intercommunal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SICDECI), constitue une déclinaison au niveau communal ou intercommunal du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie. Ces schémas sont des études qui ne sont ni obligatoires, ni soumis à un délai de réalisation, contrairement à l'arrêté de DECI.

La commune n'a mis en place ni arrêté de DECI, ni de Schéma Communal de DECI. Les zones à défendre et les besoins ne sont pas définis.

[1] EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
[2] SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

1.2. Analyse des risques

Par suite des modifications règlementaires de ces dernières années en termes de DECI, l'analyse des risques est au cœur de la définition des ressources en eau pour l'alimentation des moyens de lutte contre l'incendie.

Les risques sont définis comme suit :

- **Risques exempts de DECI**, pas de locaux de sommeil, pas de risque de propagation, faible surface bâtie, usage de l'eau prohibé ou inadapté, …
- **Risques courants** dans les zones composées majoritairement d'habitations, répartis en :
  - Risques courants **faibles** pour les hameaux, écarts, risque de propagation quasi nul, camping sans Etablissement Recevant du Public (ERP), ... ;
  - Risques courants **ordinaires** pour les agglomérations de densité moyenne ;
  - Risques courants **importants** pour les agglomérations à forte densité.
- **Risques particuliers** dans les autres zones (zones d'activités, bâtiments agricoles, ICPE, ERP, Immeubles de Grande Hauteur (IGH), ...).

Cette approche permet d'intégrer les contingences de terrain pour adapter les moyens de défense, dans une politique globale à l'échelle départementale, communale ou intercommunale. Il ne s'agit donc plus de prescrire de manière uniforme sur tout le territoire national les capacités en eau mobilisables. Il s'agit d'atteindre un objectif de sécurité au moyen de solutions d'une grande diversité.

Les quantités d'eau de référence et le nombre de points d'eau incendie (PEI) sont ainsi adaptés à l'analyse des risques :

- **Risques courants faibles :** quantité d'eau et durée adaptée en fonction de la nature du risque à défendre, avec un minimum de 30 m^3 utilisables en 1 h ou 2h (selon le risque) ;
- **Risques courants ordinaires :** un débit de 60 m^3/h pendant deux heures est suffisant ;
- **Risques courants importants :** les besoins en eau pour combattre ce type de risque, sont supérieurs ou égaux à 120 m^3/h pendant deux heures.

Il est à noter que le besoin minimal en eau peut être plus important, par exemple 180 m^3/h sur 2 heures en zone d'activité en Risque Courant Important, ou plus sur préconisation du SDIS (Risques particuliers).

La commune n'a pas pris d'arrêté ou mis en place de SCDECI. Nous avons utilisé la valeur « Risques courants ordinaires », correspondant à l'ancienne règlementation pour évaluer la DECI. **Cependant, une étude plus approfondie devra être réalisée par la commune pour caractériser les risques et adapter la DECI.**

1.3. Réserve et emplacement des PEI

Les données permettant d'estimer la couverture incendie sont :

- La réserve d'eau disponible : selon les risques à couvrir, par exemple 120 m^3 ;
- Le débit fourni à 1 bar si la DECI est assurée par le réseau de distribution d'eau, par exemple 60 m^3/h ;
- La distance entre le PEI et l'entrée du bâtiment à défendre (de 100 à 400 m).

Les besoins en eau et l'espacement des points d'eau par rapport aux risques d'incendie sont adaptés à l'analyse du risque de façon générale. Les **débits** requis sont des débits minimaux sous une pression dynamique de 1 bar. Pour la **distance** maximale autorisée entre le PEI et l'entrée principale de l'habitation individuelle et collective, il convient de considérer la distance sur un cheminement praticable en tout temps par les moyens de secours.

1.3.1. Les points d'eau incendie PEI

Il existe deux types de **PEI normalisés** :

- **Poteaux d'incendie (PI)** selon leur capacité nominale théorique :
  - PI de 70 (DN 80) délivrant un débit de 30 m^3/h, disposant d'1 sortie de 65 mm ou d'1 sortie de 65 mm et 2 sorties de 40 mm ;
  - PI de 100 (DN 100) délivrant un débit de 60 m^3/h, disposant d'1 sortie de 100 mm et 2 sorties de 65 mm ;
  - PI de 150 (DN 150) délivrant un débit de 120 m^3/h, disposant de 2 sorties de 100 mm et 1 sortie de 65 mm.
- **Bouches d'incendie (BI)**.



Exemple de PI



Exemple de BI

Il existe également différents **points d'eau incendie non normalisés**, utilisables dans le cadre de la DECI :

- **Points d'eau naturels ou artificiels** (PENA) sous réserve de répondre aux besoins du SDIS (réserves, cours d'eau, étang, …) ;
- Les autres réseaux d'eau sous pression (irrigation agricole, réseaux de canons à neige, …) ;
- Les piscines privées (autoprotection).

Les **PEI non normalisés** disposent, selon le cas de figure, d'une aire d'aspiration, avec ou sans dispositif d'aspiration fixe. Les poteaux d'aspiration ou colonne d'aspiration sont de couleur bleue.



Exemple de poteau d'aspiration



Exemple de colonne d'aspiration

Parmi les **PENA** figurent :

- Les citernes souples ;
- Les citernes enterrées ;
- Les citernes aériennes ;
- Les bassins et réserves à l'air libre ;
- Les ressources « inépuisables » (cours d'eau de débit suffisant en toute période, lac, …).



Citerne souple



Citerne aérienne



Bassin



Ressource inépuisable

Le volume utile de la réserve d'eau (volume utilisable par les services de secours) doit toujours être **supérieur ou égal à 30 m^3**. Tout volume d'eau inférieur à 30 m^3 ne doit pas être pris en compte.

Seuls les dispositifs fixes d'aspiration (Poteaux d'aspiration, colonnes fixes) font l'objet d'une numérotation.



Figure 1 : Emplacement des PEI – Scey-Maisières (Scey)



Figure 2 : Emplacement des PEI – Scey-Maisières (Maisières)

1.3.2. La réserve

La défense incendie est actuellement assurée par les deux réservoirs, « Scey » et « les Avaux », mais également pas plusieurs points d'eau, en particulier des points d'accès à la Loue et une citerne.

Il n'existe pas de « réserve incendie » dans les réservoirs, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de volume préservé pouvant être libéré à la demande en cas d'incendie.

Nom	*Emplacement*	*Type*	*Volume*
Réservoir « Scey »	Rue de la fontaine	Réservoir	150 m^3 (volume total)
Réservoir « Avaux »	Chemin des Avaux	Réservoir	50 m^3 (volume total)
Citerne Les Chenestrels	Chemin de la Malcote	Citerne	Inconnu

Figure 3 : Volumes de réserve incendie

La réserve du réservoir de Scey est suffisante pour assurer une DECI efficace sur la base des risques estimés, à savoir fournir un débit de 60 m^3/h sur 2 heures, sous réserve qu'il soit plein. Ce n'est pas le cas pour le réservoir des Avaux, qui même plein ne pourrait fournir que 45 à 50 m^3.

Il existe 6 accès à la Loue répertoriés par le SDIS, mais tous ne sont pas utilisables.

1.3.3. Localisation des PI

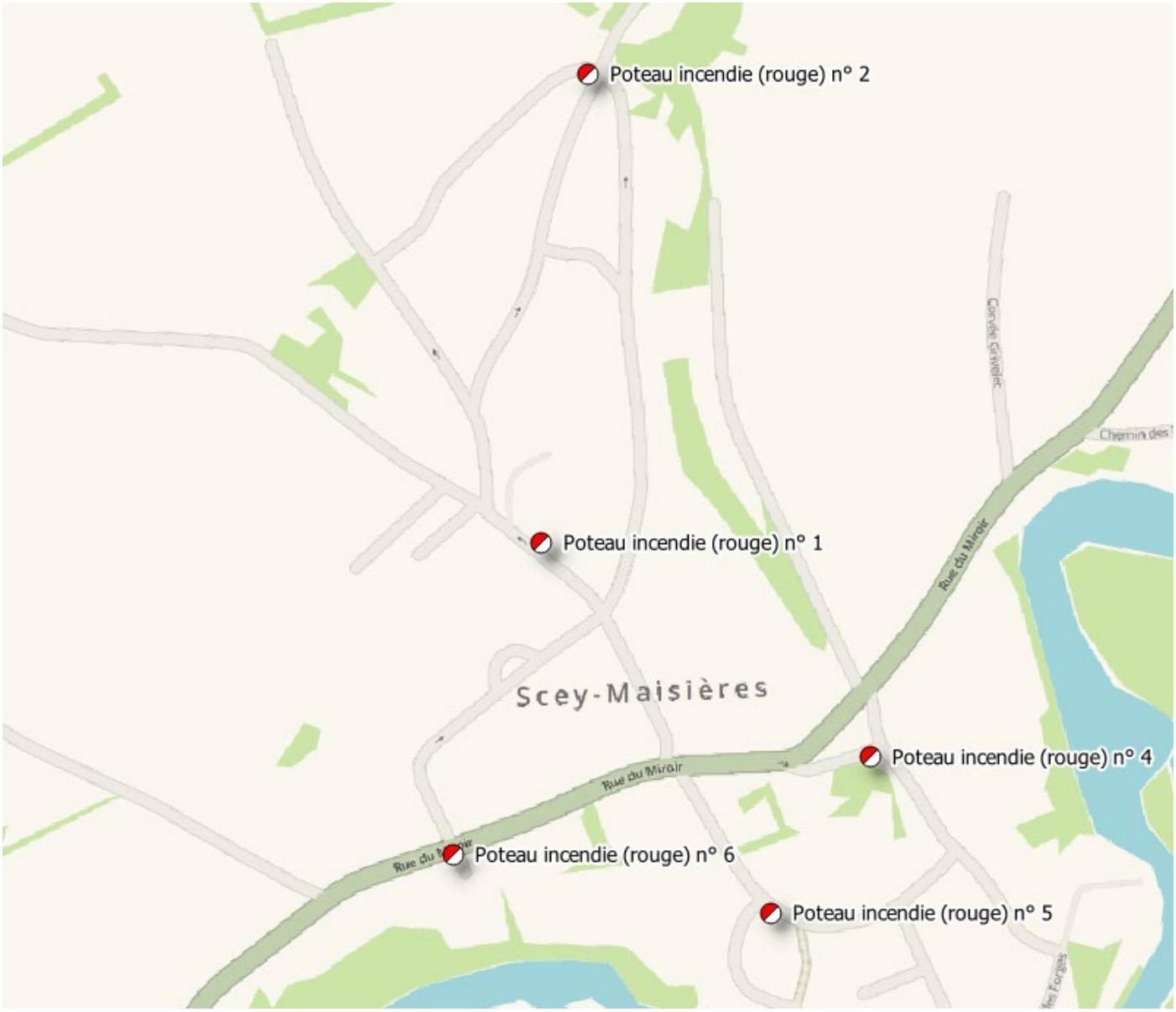

Figure 4 : Implantation des PI sur la commune (Scey)

N° SDIS	*Type de PI*	*Emplacement*
1	PI 100	Rue de la Fontaine
2	PI 100	Rue des Cépages
4	PI 100	Rue de l'Oratoire
5	PI 100	Rue d'Anvers
6	PI 100	Cour du Grand Clos

1.3.4. Les PENA (Points d'eau naturels ou artificiels)

Le SDIS recense 8 PENA sur la commune de Scey-Maisières :

N° SDIS	*Type de PENA*	*Emplacement*	*Volume*	*Conformité SDIS*
6001	Cours d'eau	Chemin des Iles	Inépuisable	
6002	Cours d'eau	Rue Chaillet	Inépuisable	Non conforme (difficulté d'accès)
6003	Cours d'eau	Sentier du Brot	Inépuisable	Non conforme (difficulté d'accès)
6004	Cours d'eau	Chemin du Pater	Inépuisable	
6005	Cours d'eau	Chemin du Grand Puits	Inépuisable	
6006	Cours d'eau	Cours du grand clos	Inépuisable	Non conforme (difficulté d'accès)
8000	Réservoir	Chemin des Avaux	45 m^3	Non conforme (difficulté d'accès)
8001	Citerne	Chemin de la Malcote - Colonie les Chenestrels	Inconnu	Non conforme (difficulté d'accès et absence de signalisation réserve)

2. POTEAUX INCENDIE

Les quantités d'eau de référence et le nombre de points d'eau incendie (PEI) sont ainsi adaptés à l'analyse des risques :

- **Risques courants faibles :** quantité d'eau et durée adaptée en fonction de la nature du risque à défendre, avec un minimum de 30 m^3/h utilisables en 1h ou 2h (selon le risque).
- **Risques courants ordinaires :** un débit de 60 m^3/h pendant deux heures est suffisant.

Une tolérance de 10% sur le débit des hydrants est tolérée, par exemple un PI délivrant au moins 54 m^3/h au lieu de 60 m^3/h sera considéré comme conforme.

Les PI et BI sont considérés comme « **disponibles** » si :

- La purge fonctionne correctement et met l'hydrant hors gel,
- Pour les hydrants de DN 80 mm : le débit est de 30 m^3/h minimum à une pression de 1 bar,
- Pour les hydrants de DN 100 mm : le débit est de 60 m^3/h minimum à une pression de 1 bar,
- Pour les hydrants de DN 150 mm : le débit est de 120 m^3/h minimum à une pression de 1 bar.

Les PI et BI sont considérés comme « **disponibles avec débit insuffisant** » si :

- La purge fonctionne correctement et met l'hydrant hors gel,
- Pour les hydrants de DN 100 mm : le débit est de 30 m^3/h minimum et inférieur à 60 m^3/h à une pression de 1 bar.

Dans tous les autres cas, les PI et BI sont considérés comme « **indisponibles** ».

Les PI et BI non conformes devront être signalés par le maître d'ouvrage au SDIS.

Pour rappel, le maître d'ouvrage doit recenser et localiser sur une carte tous les Points d'Eau Incendie concourant à la Défense Extérieure Contre l'Incendie :

- Points d'Eau Incendie normalisés : PI et BI ;
- Points d'Eau Incendie non normalisés : Points d'Eau Naturels ou Artificiels (PENA), points de puisage, citernes enterrées, bâches à eau, citernes aériennes et tous dispositifs validés par le SDIS.

Les Poteaux Incendie (PI) de la commune ont été contrôlés le 21/03/2024. Pour chaque PI testé, une fiche technique a été réalisée. **Les fiches sont annexées à ce dossier.** Les résultats sont synthétisés dans ce tableau :

N°	Type SDIS	Adresse	Sciences Environnement 21/03/2024			Conformité risque courant		Disponibilité
			Débit m^3/h	Débit m^3/h à 1 bar	Pression Bar	Ordinaire : 60 m^3/h à 1 bar pendant 2 h	Faible : 30 m^3/h à 1 bar pendant 1 à 2 h	
1	PI 100	Rue de la Fontaine	72	18	1,1	Non Conforme	Non Conforme	**Indisponible**
2	PI 100	Rue des Cépages	38	34	3,1	Non Conforme	Conforme	**Oui**
4	PI 100	Rue de l'Oratoire	78	62	3,6	Conforme	Conforme	**Oui**
5	PI 100	Rue d'Anvers	80	67	3,6	Conforme	Conforme	**Oui**
6	PI 100	Cour du Grand Clos	84	63	2,5	Conforme	Conforme	**Oui**

Concernant les données SDIS, le PI 1 (identification présente mais peu voyante, écrit en bleu) et les PENA 6002, 6003, 6006, 8000 et 8001 sont considérés « non conformes ». Le PI 2 est estimé « conforme » mais aucune donnée de débit ou de pression n'est enregistrée sur le site du SDIS.

3. COUVERTURE INCENDIE

En l'absence de définition des risques à défendre, nous indiquons les deux couvertures retenues par le SDIS, 100 et 400 mètres.

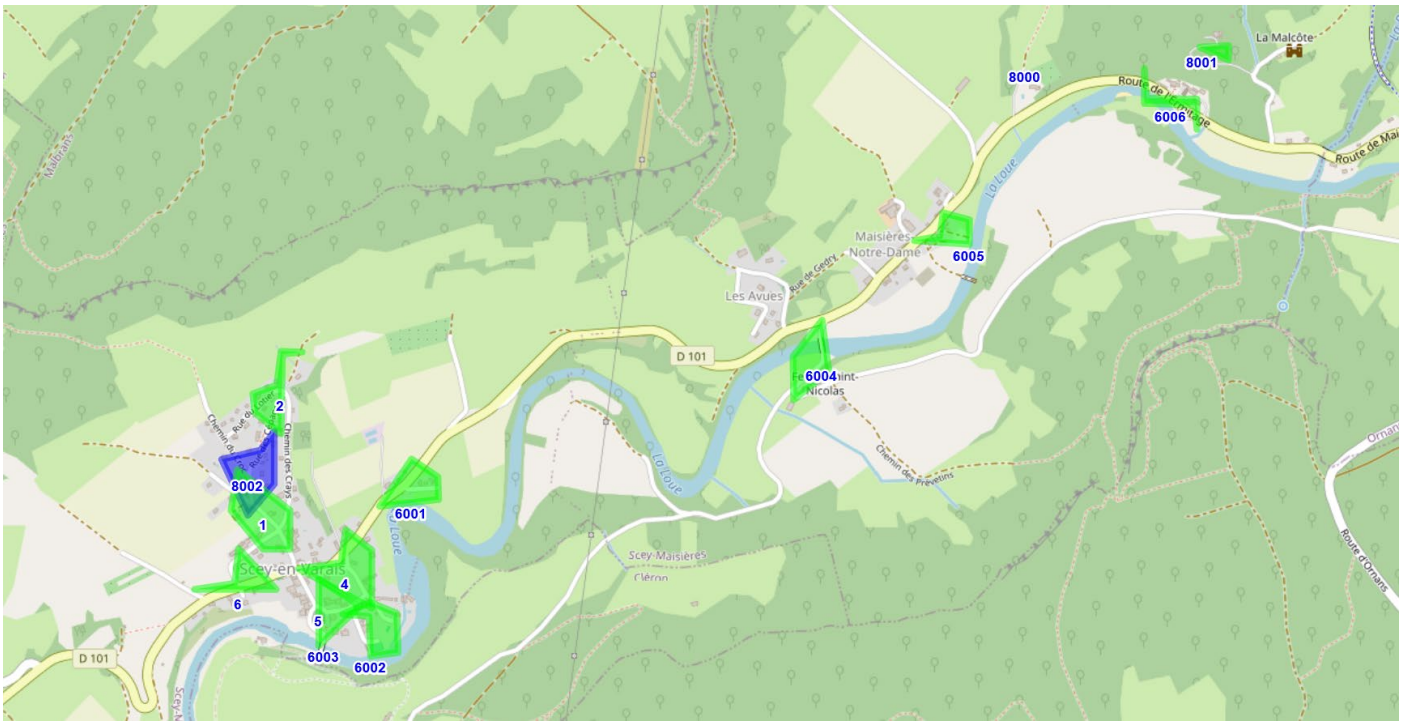

Figure 5 : Couverture SDIS 100 m

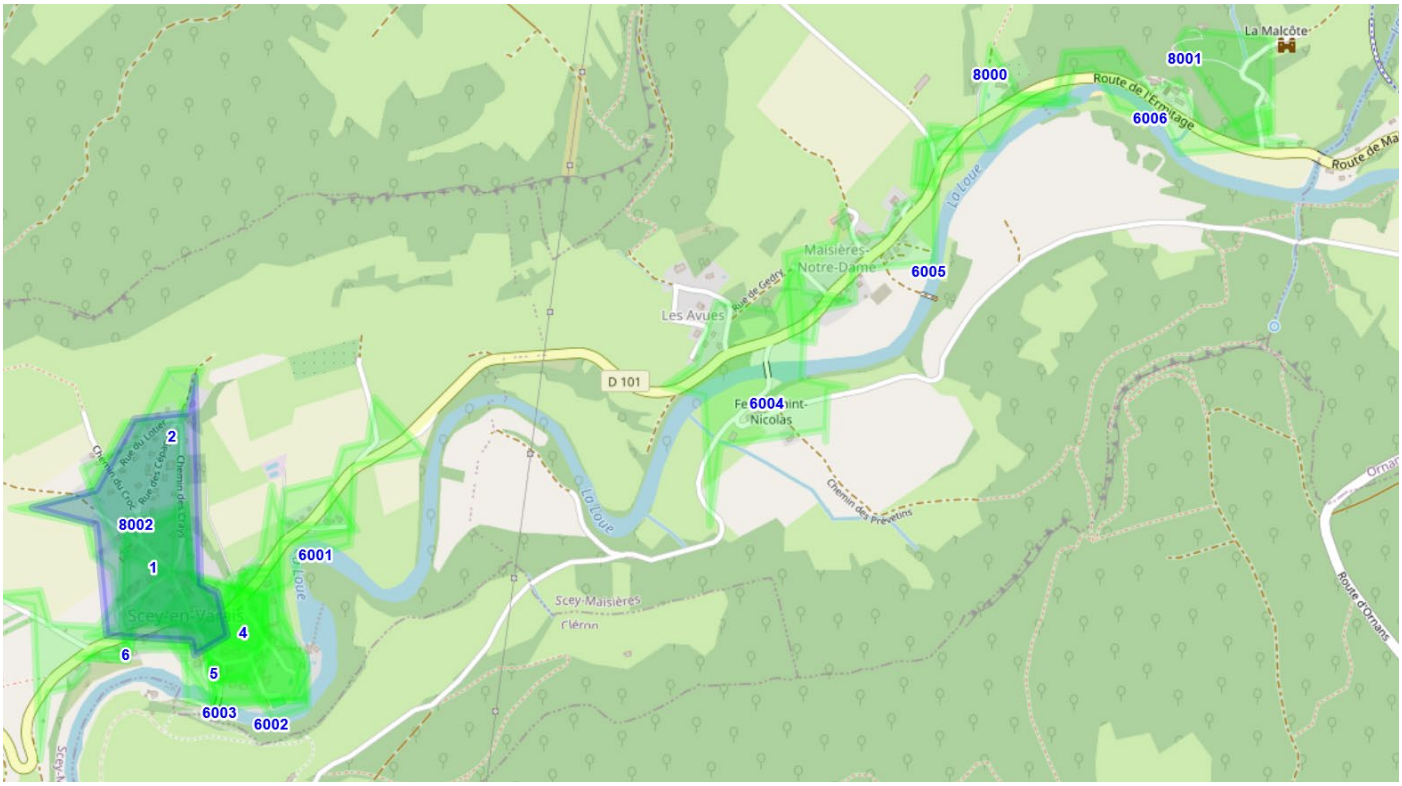

Figure 6 : Couverture SDIS 400 m

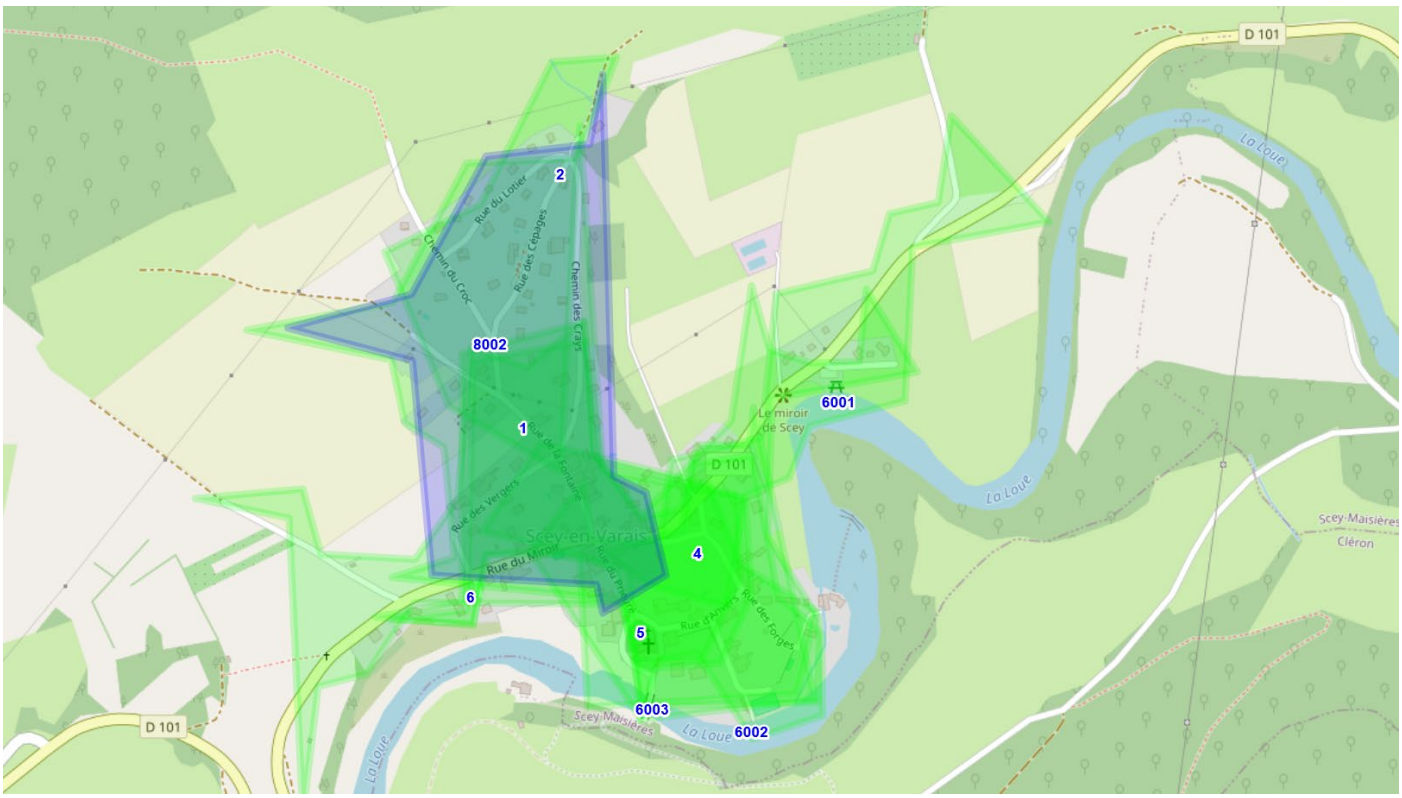

Figure 7 : Couverture SDIS 400 m Scey



Figure 8 : Couverture SDIS 400 m Maisières

La couverture à 400m est relativement bonne sur Scey, seules l'extrémité du chemin du Croc et l'habitation située à l'extrémité de la rue des Forges, en bordure de Loue ne semblent pas couvertes. Pour Maisières, les Avues sont partiellement couvertes, la couverture retenue par le SDIS n'est pas complète en bordure de la D101, mais c'est probablement plus lié à l'accessibilité qu'à la distance du PEI.

4. CONCLUSIONS

Le RDDECI du Doubs définit le dimensionnement du besoin par zone pour l'habitat dans le tableau suivant :

1 - HABITAT : dimensionnement du besoin par zone						
RISQUES A DEFENDRE	BESOIN MINIMAL EN EAU			POINT D'EAU INCENDIE (P.E.I.)		
	Débit horaire	Temps	Quantité d'eau	Débit mini par P.E.I.	Distance maxi	
					P.E.I. n°1	P.E.I. n°2
Risque Courant Faible zone pavillonnaire ; hameau ; habitat dispersé	30 m³/h – 500 L/min	1 heure	30 m³	30 m³/h – 500 L/min	400 m	
Risque Courant Ordinaire zone avec habitat dense ; centre-bourg	60 m³/h – 1000 L/min	2 heures	120 m³	30 m³/h – 500 L/min	200 m	400 m
Risque Courant Important zone avec habitat à forte densité ; centres-villes anciens (vieux bâtis, quartiers historiques,rues étroites et accès difficiles...)	120 m³/h – 2000 L/min	2 heures	240 m³	60 m³/h – 1000 L/min	200 m	200 m

Nous utilisons ce tableau pour évaluer la DECI de Scey-Maisières.

4.1. Volume de réserve

Le volume de réserve n'est pas suffisant pour la partie « Maisières », et, pour « Scey », il est potentiellement insuffisant si le réservoir n'est pas plein.

4.2. Disponibilité des PI

Selon le risque à défendre retenu, 3 à 4 PI sont considérés comme « conformes » (débit à 1 bar > 30 ou 60 m³/h). La conformité ne peut être définie qu'en fonction du Risque à définir dans l'arrêté de DECI.

Seul le PI n°1 est indisponible (débit < 30 m³/h.

4.3. Couverture incendie

Sur la base d'une couverture à 400 m des PEI, la couverture est correcte dans l'ensemble. Seules les Avues et quelques habitations en limite du périmètre bâti ne sont théoriquement pas couvertes.

ATTENTION : cette couverture n'est valable que pour une distance de 400 des PEI, soit dans le cadre d'un risque courant faible ou de la présence d'un second PEI à moins de 200 m. En fonction du classement des zones dans l'arrêté de DECI que pourrait prendre la commune, cette couverture pourrait s'avérer très insuffisante.

5. AMELIORATION

La commune doit prendre son arrêté de DECI et définir les niveaux de risques à l'échelle de la commune. La mise en œuvre d'un programme de travaux dépendra de ce document.

Si le réseau d'eau et la réserve incendie sont suffisamment dimensionnées pour fournir le débit et le volume d'eau à la pression minimum demandés par l'arrêté de DECI et le SDIS, il y aura lieu de n'implanter que des poteaux ou bouches d'incendie.

Si les débits **ou** le volume de référence ne peuvent pas être atteints en raison de la faiblesse ou de l'absence de réseau d'eau, des mesures équivalentes peuvent être mises en place après avis du SDIS :

- Pour 30 m³/h pendant 1 heure : réserve d'eau de 30 m³,
- Pour 60 m³/h pendant 2h : PI de diamètre 70 (30 m³/h) et une réserve complémentaire de 60 m³ **ou** une réserve de 120 m³ ;

- Pour 120 m^3/h pendant 2h : une réserve de 240 m^3 **OU** deux réserves de 120 m^3 **OU** un poteau incendie de 100 mm (60 m^3/h) et une réserve d'eau de 120 m^3.

Toutes propositions de modifications devront faire l'objet d'une validation par le SDIS.

5.1. Disponibilité des PI

Le PI 1 (rue de la Fontaine) est actuellement indisponible. Le débit à 1 bar de pression n'atteint pas le minimum de 30 m^3/h requis pour être utilisable. Il serait situé sur la conduite surpressée alimentant le haut du village.

***Rappel** : Les poteaux d'incendie branchés sur des réseaux surpressés **doivent être de couleur jaune (référence RAL 1021) sur toute leur surface visible après pose**.*

En fonction des critères de risques qui seront retenus par la commune si elle met en place son arrêté de DECI, la présence de ce poteau, situé à proximité du réservoir, pourrait ne pas s'avérer indispensable. La présence du réservoir pourrait être suffisante pour couvrir la zone.

5.2. PENA

Il est nécessaire de mettre en place la signalisation réglementaire des PENA, de contrôler et le cas échéant, améliorer l'accès.

A l'exception des poteaux d'incendie qui peuvent en être dispensés en raison de leur couleur et de leur visibilité, les points d'eau incendie (bouches, réserves…) font l'objet d'une signalisation permettant d'en faciliter leur localisation et d'en connaître les caractéristiques essentielles pour les services de lutte contre l'incendie.

Le panneau de signalisation est de forme carrée (ou disque avec flèche) de 30 cm x 50 cm au minimum. Pour la signalisation des bouches d'incendie cette dimension peut être réduite. Il est de fond blanc rétro réfléchissant et comporte une bordure rouge (l'inverse est également possible). Il doit être installé à une hauteur située entre 1.2 et 2 m par rapport au niveau du sol de référence.

Sur ce panneau, on retrouve au minimum les indications suivantes (de couleur noire ou rouge) :

- Type de point d'eau incendie : CITERNE, BASSIN, POINT ASPIR., RÉSERVE, PUISARD.
- Capacité en m^3.

De manière facultative, on peut également trouver au centre de la flèche la distance séparant la plaque de signalisation un point d'eau. Le panneau directionnel prend la forme d'un disque avec flèche, la seule indication devant figurer sur la plaque est la distance, exprimée en mètres et séparant la plaque de la prise ou du point d'eau. Cette signalisation, lorsqu'elle indique l'emplacement du P.E.I., peut être orientée pour être visible depuis un véhicule de lutte contre l'incendie en fonction de l'axe ou des axes de son arrivée.

Les plaques ainsi que les inscriptions qu'elles portent, doivent résister aux chocs, aux intempéries et à la corrosion.

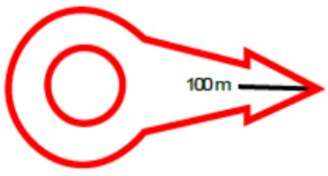

Indication de direction d'un PENA

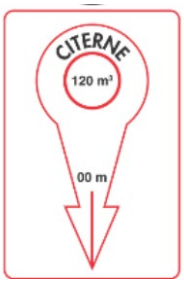

Indication de l'emplacement et de la capacité

6. ANNEXES : FICHES PI

Fiche de contrôle Point d'Eau Incendie (PEI) n° 1

Commune :	Scey-Maisières	**Date du contrôle :**	21/03/2024
Localisation :	Rue de la Fontaine	**Personnel :**	J.JEANNOT/J.FOUILLOUX

PRESSION ET DEBITS

Pression statique mesure	1,1 bars	**Débit à 1 bar**	18 m^3/h
Pression dynamique à Qmax	0 bars	**Débit maximum**	72 m^3/h

CONFORMITE

PEI opérationnel	**NON**	**PEI conforme**	**NON**

Type de Point d'Eau Incendie (PEI)

Poteau incendie

Type de PI	~~80~~	100	~~150~~
sortie 100 mm :	~~0~~	1	~~2~~
sortie 65 mm :	~~1~~	2	~~1~~
sortie 40 mm :	~~2 ou 0~~	0	~~0~~
Q min de référence	30 m^3/h	60 m^3/h	120 m^3/h

PI bleu : poteau d'aspiration (pas de pression)

PI jaune : poteau sur-pressé voire l'exploitant

Bouche incendie

Type de BI	80	100
sortie 100 mm :	0	1
sortie 80 mm :	1	0
Q min de référence		60 m^3/h

Seules les B.I. de 100 mm sont prises en compte pour la défense incendie.

Photos / Plan





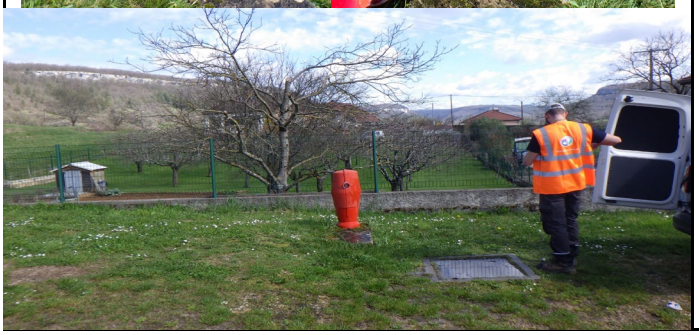



Observations éventuelles

Ref : 8.

Données sur le PEI			
Marque	Bayard	**Nombre de tours**	13
Couleur rouge	OUI	**Coque**	OUI
Accessible en tout temps	OUI	**Dispositif de protection**	NON

Ø conduite réseau :	DN125
Statut :	Public

ETAT		
Bon état général	OUI	~~NON~~
Visible et accessible	OUI	~~NON~~
Peinture règlementaire	OUI	~~NON~~
Présence et compatibilité des bouchons par rapport aux raccords	OUI	~~NON~~
Absence de rétention d'eau	OUI	~~NON~~
Absence de fuites	OUI	~~NON~~
Absence d'installation électrique à proximité (si oui prendre contact avec le gestionnaire)	OUI	~~NON~~
Carré de manœuvre fonctionnel	OUI	~~NON~~
Numéro d'identification du PEI	~~OUI~~	NON

COMPOSITION		
Le dispositif d'isolement (bac) existe	OUI	~~NON~~
Le dispositif d'isolement (bac) est à moins de 7 mètres	OUI	~~NON~~
Le dispositif d'isolement (bac) est manoeuvrable	OUI	~~NON~~

IMPLANTATION		
Le PEI est situé entre 1 et 5 mètres du bord de la chaussée	OUI	~~NON~~
Les demi-raccords sont orientés du côté de la chaussée	OUI	~~NON~~
Il y a un espace libre de 2 m min au dessus (BI) / 0,50 m min autour (PI)	OUI	~~NON~~
La hauteur entre le sol et l'axe de l'orifice du demi-raccord central est correct 40 cm <PI 80/100 < 55 cm **ou** 50 cm < PI 150 < 65 cm	OUI	~~NON~~
L'ancrage du PEI est correct, le PEI est sable	OUI	~~NON~~
Le PEI est vertical	OUI	~~NON~~
Il y a un socle de propreté (obligatoire si pose en terrain naturel)	OUI	~~NON~~
Le PEI est dans un endroit le moins vulnérable possible (circulation et stationnement)	OUI	~~NON~~

VIDANGE		
Le système de vidange fonctionne	OUI	~~NON~~

Fiche de contrôle Point d'Eau Incendie (PEI) n°2

Commune :	Scey-Maisières	**Date du contrôle :**	21/03/2024
Localisation :	Rue du Lotier	**Personnel :**	J.JEANNOT/J.FOUILLOUX

PRESSION ET DEBITS

Pression statique mesure	3,1 bars	**Débit à 1 bar**	34 m^3/h
Pression dynamique à Qmax	0 bars	**Débit maximum**	38 m^3/h

CONFORMITE

PEI opérationnel	**OUI**	**PEI conforme**	OUI -- NON

Type de Point d'Eau Incendie (PEI)

Poteau incendie

Type de PI	~~80~~	100	~~150~~
sortie 100 mm :	~~0~~	1	~~2~~
sortie 65 mm :	~~1~~	2	~~1~~
sortie 40 mm :	~~2 ou 0~~	0	~~0~~
Q min de référence	30 m^3/h	60 m^3/h	120 m^3/h

PI bleu : poteau d'aspiration (pas de pression)

PI jaune : poteau sur-pressé voire l'exploitant

Bouche incendie

Type de BI	80	100
sortie 100 mm :	0	1
sortie 80 mm :	1	0
Q min de référence		60 m^3/h

Seules les B.I. de 100 mm sont prises en compte pour la défense incendie.

Photos / Plan





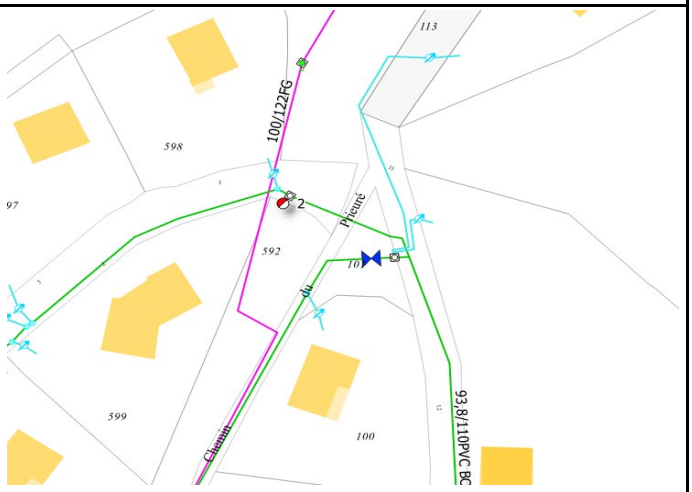

Observations éventuelles

REF: 8; 12; 13; 29.

Données sur le PEI			
Marque	Bayard	**Nombre de tours**	13
Couleur rouge	OUI	**Coque**	OUI
Accessible en tout temps	OUI	**Dispositif de protection**	NON

Ø conduite réseau :	DN63
Statut :	Public

ETAT		
Bon état général	**OUI**	~~NON~~
Visible et accessible	**OUI**	~~NON~~
Peinture règlementaire	~~OUI~~	NON
Présence et compatibilité des bouchons par rapport aux raccords	**OUI**	~~NON~~
Absence de rétention d'eau	**OUI**	~~NON~~
Absence de fuites	~~OUI~~	NON
Absence d'installation électrique à proximité (si oui prendre contact avec le gestionnaire)	**OUI**	~~NON~~
Carré de manœuvre fonctionnel	**OUI**	~~NON~~
Numéro d'identification du PEI	~~OUI~~	NON

COMPOSITION		
Le dispositif d'isolement (bac) existe	**OUI**	~~NON~~
Le dispositif d'isolement (bac) est à moins de 7 mètres	**OUI**	~~NON~~
Le dispositif d'isolement (bac) est manoeuvrable	**OUI**	~~NON~~

IMPLANTATION		
Le PEI est situé entre 1 et 5 mètres du bord de la chaussée	**OUI**	~~NON~~
Les demi-raccords sont orientés du côté de la chaussée	**OUI**	~~NON~~
Il y a un espace libre de 2 m min au dessus (BI) / 0,50 m min autour (PI)	~~OUI~~	NON
La hauteur entre le sol et l'axe de l'orifice du demi-raccord central est correct 40 cm <PI 80/100 < 55 cm **ou** 50 cm < PI 150 < 65 cm	~~OUI~~	NON
L'ancrage du PEI est correct, le PEI est sable	**OUI**	~~NON~~
Le PEI est vertical	**OUI**	~~NON~~
Il y a un socle de propreté (obligatoire si pose en terrain naturel)	**OUI**	~~NON~~
Le PEI est dans un endroit le moins vulnérable possible (circulation et stationnement)	**OUI**	~~NON~~

VIDANGE		
Le système de vidange fonctionne	**OUI**	~~NON~~

Fiche de contrôle Point d'Eau Incendie (PEI) n°4

Commune :	Scey-Maisières	**Date du contrôle :**	21/03/2024
Localisation :	Rue de l'Oratoire	**Personnel :**	J.JEANNOT/J.FOUILLOUX

PRESSION ET DEBITS

Pression statique mesure	3,6 bars	**Débit à 1 bar**	62 m^3/h
Pression dynamique à Qmax	0 bars	**Débit maximum**	78 m^3/h

CONFORMITE

PEI opérationnel	**OUI**	**PEI conforme**	**OUI**

Type de Point d'Eau Incendie (PEI)

Poteau incendie

Type de PI	~~80~~	100	~~150~~
sortie 100 mm :	~~0~~	1	~~2~~
sortie 65 mm :	~~1~~	2	~~1~~
sortie 40 mm :	~~2 ou 0~~	0	~~0~~
Q min de référence	30 m^3/h	60 m^3/h	120 m^3/h

PI bleu : poteau d'aspiration (pas de pression)

PI jaune : poteau sur-pressé voire l'exploitant

Bouche incendie

Type de BI	**80**	**100**
sortie 100 mm :	0	1
sortie 80 mm :	1	0
Q min de référence		60 m^3/h

Seules les B.I. de 100 mm sont prises en compte pour la défense incendie.

Photos / Plan





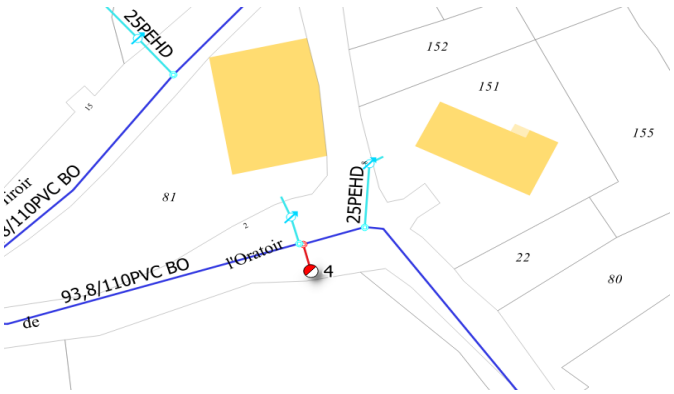

Observations éventuelles

Ref : 8.

Données sur le PEI			
Marque	Bayard	**Nombre de tours**	13
Couleur rouge	OUI	**Coque**	OUI
Accessible en tout temps	OUI	**Dispositif de protection**	NON

Ø conduite réseau :	DN110
Statut :	Public

ETAT		
Bon état général	**OUI**	~~NON~~
Visible et accessible	**OUI**	~~NON~~
Peinture règlementaire	**OUI**	~~NON~~
Présence et compatibilité des bouchons par rapport aux raccords	**OUI**	~~NON~~
Absence de rétention d'eau	**OUI**	~~NON~~
Absence de fuites	**OUI**	~~NON~~
Absence d'installation électrique à proximité (si oui prendre contact avec le gestionnaire)	~~OUI~~	NON
Carré de manœuvre fonctionnel	OUI	~~NON~~
Numéro d'identification du PEI	~~OUI~~	NON

COMPOSITION		
Le dispositif d'isolement (bac) existe	OUI	~~NON~~
Le dispositif d'isolement (bac) est à moins de 7 mètres	OUI	~~NON~~
Le dispositif d'isolement (bac) est manoeuvrable	OUI	~~NON~~

IMPLANTATION		
Le PEI est situé entre 1 et 5 mètres du bord de la chaussée	OUI	~~NON~~
Les demi-raccords sont orientés du côté de la chaussée	OUI	~~NON~~
Il y a un espace libre de 2 m min au dessus (BI) / 0,50 m min autour (PI)	OUI	~~NON~~
La hauteur entre le sol et l'axe de l'orifice du demi-raccord central est correct 40 cm <PI 80/100 < 55 cm **ou** 50 cm < PI 150 < 65 cm	OUI	~~NON~~
L'ancrage du PEI est correct, le PEI est sable	OUI	~~NON~~
Le PEI est vertical	OUI	~~NON~~
Il y a un socle de propreté (obligatoire si pose en terrain naturel)	OUI	~~NON~~
Le PEI est dans un endroit le moins vulnérable possible (circulation et stationnement)	OUI	~~NON~~

VIDANGE		
Le système de vidange fonctionne	OUI	~~NON~~

Fiche de contrôle Point d'Eau Incendie (PEI) n°5

Commune :	Scey-Maisières	**Date du contrôle :**	21/03/2024
Localisation :	Rue d'Envers	**Personnel :**	J.JEANNOT/J.FOUILLOUX

PRESSION ET DEBITS

Pression statique mesure	3,6 bars	**Débit à 1 bar**	67 m^3/h
Pression dynamique à Qmax	0 bars	**Débit maximum**	80 m^3/h

CONFORMITE

PEI opérationnel	**OUI**	**PEI conforme**	**OUI**

Type de Point d'Eau Incendie (PEI)

Poteau incendie

Type de PI	~~80~~	100	~~150~~
sortie 100 mm :	~~0~~	1	~~2~~
sortie 65 mm :	~~1~~	2	~~1~~
sortie 40 mm :	~~2 ou 0~~	0	~~0~~
Q min de référence	30 m^3/h	60 m^3/h	120 m^3/h

PI bleu : poteau d'aspiration (pas de pression)

PI jaune : poteau sur-pressé voire l'exploitant

Bouche incendie

Type de BI	80	100
sortie 100 mm :	0	1
sortie 80 mm :	1	0
Q min de référence		60 m^3/h

Seules les B.I. de 100 mm sont prises en compte pour la défense incendie.

Photos / Plan



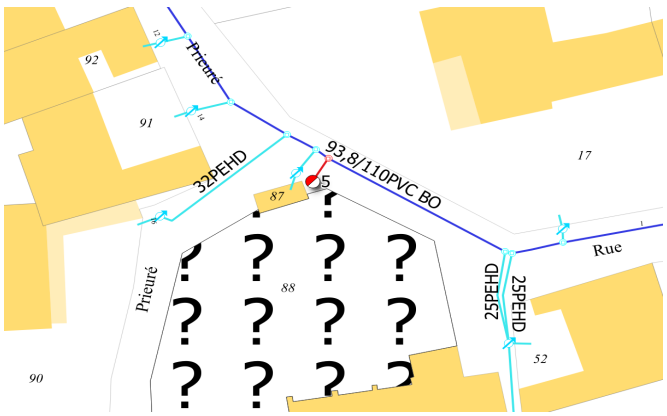

Observations éventuelles

Ref : 8; 23.

Données sur le PEI			
Marque	Bayard	**Nombre de tours**	13
Couleur rouge	OUI	**Coque**	OUI
Accessible en tout temps	OUI	**Dispositif de protection**	NON

Ø conduite réseau :	DN110
Statut :	Public

ETAT		
Bon état général	OUI	~~NON~~
Visible et accessible	OUI	~~NON~~
Peinture règlementaire	OUI	~~NON~~
Présence et compatibilité des bouchons par rapport aux raccords	OUI	~~NON~~
Absence de rétention d'eau	OUI	~~NON~~
Absence de fuites	~~OUI~~	NON
Absence d'installation électrique à proximité (si oui prendre contact avec le gestionnaire)	OUI	~~NON~~
Carré de manœuvre fonctionnel	OUI	~~NON~~
Numéro d'identification du PEI	~~OUI~~	NON

COMPOSITION		
Le dispositif d'isolement (bac) existe	OUI	~~NON~~
Le dispositif d'isolement (bac) est à moins de 7 mètres	OUI	~~NON~~
Le dispositif d'isolement (bac) est manoeuvrable	OUI	~~NON~~

IMPLANTATION		
Le PEI est situé entre 1 et 5 mètres du bord de la chaussée	OUI	~~NON~~
Les demi-raccords sont orientés du côté de la chaussée	OUI	~~NON~~
Il y a un espace libre de 2 m min au dessus (BI) / 0,50 m min autour (PI)	OUI	~~NON~~
La hauteur entre le sol et l'axe de l'orifice du demi-raccord central est correct 40 cm <PI 80/100 < 55 cm **ou** 50 cm < PI 150 < 65 cm	OUI	~~NON~~
L'ancrage du PEI est correct, le PEI est sable	OUI	~~NON~~
Le PEI est vertical	OUI	~~NON~~
Il y a un socle de propreté (obligatoire si pose en terrain naturel)	OUI	~~NON~~
Le PEI est dans un endroit le moins vulnérable possible (circulation et stationnement)	OUI	~~NON~~

VIDANGE		
Le système de vidange fonctionne	OUI	~~NON~~

Fiche de contrôle Point d'Eau Incendie (PEI) n° 6

Commune :	Scey-Maisières	**Date du contrôle :**	21/03/2024
Localisation :	Cour du Grand Clos	**Personnel :**	J.JEANNOT/J.FOUILLOUX

PRESSION ET DEBITS

Pression statique mesure	2,5 bars	**Débit à 1 bar**	63 m^3/h
Pression dynamique à Qmax	0 bars	**Débit maximum**	84 m^3/h

CONFORMITE

PEI opérationnel	OUI	**PEI conforme**	OUI

Type de Point d'Eau Incendie (PEI)

Poteau incendie

Type de PI	~~80~~	100	~~150~~
sortie 100 mm :	~~0~~	1	~~2~~
sortie 65 mm :	~~1~~	2	~~1~~
sortie 40 mm :	~~2 ou 0~~	0	~~0~~
Q min de référence	30 m^3/h	60 m^3/h	120 m^3/h

PI bleu : poteau d'aspiration (pas de pression)

PI jaune : poteau sur-pressé voire l'exploitant

Bouche incendie

Type de BI	80	100
sortie 100 mm :	0	1
sortie 80 mm :	1	0
Q min de référence		60 m^3/h

Seules les B.I. de 100 mm sont prises en compte pour la défense incendie.

Photos / Plan





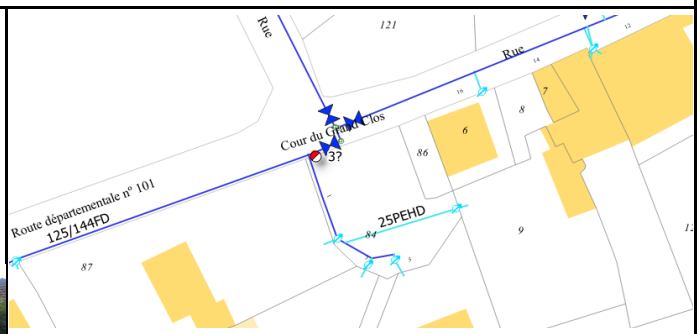

Observations éventuelles

Ref : 8; 23.

Données sur le PEI			
Marque	Bayard	**Nombre de tours**	13
Couleur rouge	OUI	**Coque**	OUI
Accessible en tout temps	OUI	**Dispositif de protection**	NON

Ø conduite réseau :	DN125
Statut :	Public

ETAT		
Bon état général	OUI	~~NON~~
Visible et accessible	OUI	~~NON~~
Peinture règlementaire	~~OUI~~	NON
Présence et compatibilité des bouchons par rapport aux raccords	OUI	~~NON~~
Absence de rétention d'eau	OUI	~~NON~~
Absence de fuites	~~OUI~~	NON
Absence d'installation électrique à proximité (si oui prendre contact avec le gestionnaire)	OUI	~~NON~~
Carré de manœuvre fonctionnel	OUI	~~NON~~
Numéro d'identification du PEI	~~OUI~~	NON

COMPOSITION		
Le dispositif d'isolement (bac) existe	OUI	~~NON~~
Le dispositif d'isolement (bac) est à moins de 7 mètres	OUI	~~NON~~
Le dispositif d'isolement (bac) est manoeuvrable	OUI	~~NON~~

IMPLANTATION		
Le PEI est situé entre 1 et 5 mètres du bord de la chaussée	OUI	~~NON~~
Les demi-raccords sont orientés du côté de la chaussée	OUI	~~NON~~
Il y a un espace libre de 2 m min au dessus (BI) / 0,50 m min autour (PI)	OUI	~~NON~~
La hauteur entre le sol et l'axe de l'orifice du demi-raccord central est correct 40 cm <PI 80/100 < 55 cm **ou** 50 cm < PI 150 < 65 cm	OUI	~~NON~~
L'ancrage du PEI est correct, le PEI est sable	OUI	~~NON~~
Le PEI est vertical	OUI	~~NON~~
Il y a un socle de propreté (obligatoire si pose en terrain naturel)	OUI	~~NON~~
Le PEI est dans un endroit le moins vulnérable possible (circulation et stationnement)	OUI	~~NON~~

VIDANGE		
Le système de vidange fonctionne	OUI	~~NON~~

- Énergies renouvelables
- Aménagement et environnement
- Déchets, Diagnostics de pollution
- Carrières, Installations classées
- Milieu naturel
- Hydrogéologie
- Eaux superficielles
- Assainissement collectif et non collectif
- Maîtrise d'œuvre et réseaux d'eau potable



Sciences Environnement

Agence de Clermont-Ferrand
5 bis allée des roseaux
63200 Riom
Tél. +33 (0)4 73 38 84 73
Fax +33 (0)3 81 80 01 08
clermont-ferrand@sciences-environnement.fr

Agence de Besançon et Siège social
6 boulevard Diderot
25000 Besançon
Tél. +33 (0)3 81 53 02 60
Fax +33 (0)3 81 80 01 08
besancon@sciences-environnement.fr

Agence d'Auxerre
12 rue du stade
89290 Vincelles
Tél. +33 (0)9 67 29 27 28
Fax +33 (0)3 81 80 01 08
auxerre@sciences-environnement.fr

www.sciences-environnement.fr